



Rapport d'activité

2017



1. Présentation générale

Le Fonds culturel national, créé par la loi modifiée du 4 mars 1982, a pour mission de recevoir, de gérer et d'employer les allocations et dons émanant de sources publiques (exclusivement de la part de l'Œuvre de Secours Grande-Duchesse Charlotte) et privées en vue de la promotion des arts et sciences et en vue de la conservation, de la restauration et l'affectation appropriée du patrimoine historique et culturel national. Il octroie des aides et des bourses à des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, ainsi que des subventions à des associations et acteurs culturels ayant un but culturel dans la limite des crédits budgétaires disponibles et à titre de soutien d'un projet à caractère artistique ou culturel ayant un lien avec le Luxembourg.

2. Organisation interne

Le comité directeur du Fonds culturel national est administré par un comité directeur, composé de Jo Kox, président, Dany Kohn-Stoffels, secrétaire, et Raymond Bausch, membre. Les mandats (d'une durée de 3 ans) ont été reconduits par arrêté ministériel du 4 novembre 2015, publié au Mémorial B n° 130 du 17 novembre 2015. Leurs mandats expirent fin 2018.

Le secrétariat administratif est assuré, depuis le 1^{er} septembre 2016, par Catherine Krettels.

3. Missions

L'ambition de voir l'offre artistique et culturelle luxembourgeoise croître et de la faire découvrir au niveau national et international est au sein de la vision du Fonds culturel national depuis sa création en 1982. Ainsi, le comité directeur fonde son action sur le soutien à la création artistique indépendante et au développement culturel par le biais de son programme de subventions et de bourses octroyées aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation. Par conséquent, le Fonds culturel national contribue au soutien de projets originaux, permet l'émergence de nouveaux talents et assure leur promotion et leur diffusion ainsi que celle des spectacles et expositions, tout en favorisant la mobilité des créateurs et des rencontres entre les artistes et les professionnels du secteur culturel.

3.1. Bourses

En 2017, le comité directeur du Fonds culturel national a accordé 48 bourses pour un montant total de 147.066,71 €. Les bourses sont attribuées sur base d'appels à candidatures et les dossiers sont analysés par un jury d'experts. Chaque bourse est évaluée par un jury différent. En 2017, le Fonds a invité 78 experts à siéger dans un de ces jurys. Ce dispositif de soutien entend encourager et accompagner les jeunes talents, les artistes confirmés et les professionnels du secteur pour soutenir leurs études ou leur formation professionnelle, encourager leur mobilité, renforcer et valoriser la présence d'artistes luxembourgeois à l'étranger.

Depuis fin 2014, le Fonds culturel national propose une série de bourses de la Fondation Michelle, fondation abritée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg. Ces bourses sont destinées à de jeunes musiciens talentueux au Luxembourg et en Europe dans le domaine de la musique classique.

En 2017, les boursiers sont :

- **Bourse Michelle. Bourses de formation auprès de la "Music Education Academy"** : Jack Adler-McKean, Jonathan Becker, Hy-Khang Dang, Marlene Heiß, Marina Kogan, Boglárka Pecze, Nigji Sanges, Christoph Sietzen.
- **Bourse Michelle. Bourse de soutien à un musicien intégrant un orchestre professionnel** : Miguel Figueiredo Gomes.
- **Bourse Michelle. Bourse pour talents précoces** : Yanis Grisó, Zala Kravos, Isabelle Kruithof, Matis Grisó, Maté Sütö.
- **Bourse Michelle. Bourse pour master classes internationales** : Cathy Heidt, Cyprien Keiser, Benjamin Kruithof, Andy Loor, Jeff Mack, Joëlle Wiseler.
- **Bourse Michelle. Bourse pour composition musicale** : Rodolphe Alma.
- **Bourse Michelle. Bourse d'aide à une tournée** : Francesco Tristano.
- **Bourse Michelle. Bourses pour master classes en chant** : Hongyu Chen, Pauline Claes, Jeanne Crousaud, Alexander Gebhard, Joanna Harries, Nao Mashio, Nadège Médénouvo, Evita Pehlaka, Kelly Poukens, Alice Rossi, Sungmin Song, Beth Taylor.
- **Bourse Michelle. Bourse d'études musicales en master** : Christophe Bornet, Christine Goethals, Patrick Kraus, Jeff Mack, Jenny Spielmann.
- **Bourse Michelle. Bourse de recherche pour la préparation du mémoire de fin d'études ou de la thèse de doctorat en musicologie** : Nura Bonnet, Noemi Helena Deitz.

L'année 2017 a été marquée par l'extension importante du programme des bourses. En plus du soutien généreux de la Fondation Michelle, le programme des bourses a été financé par le Fonds culturel national, la BIL, la Fondation Indépendance et par des mécènes privés. Ont bénéficié d'une bourse :

- **Bourse Indépendance. Bourse de production et de diffusion pour artistes en arts numériques** : Laura Mannelli et son projet « The Promises of Monsters ».
- **Bourse Bert Theis. Bourse de production pour artiste dans le domaine des arts visuels** : Jeff Weber et son projet « Kunsthalle Leipzig ».
- **Bourse Focuna. Casting pour un comédien et une comédienne de théâtre. Bibliothèque des livres vivants 2017/18** : Colette Kieffer, Jérôme Varanfrain.
- **Bourse Focuna. Bourse d'aide de développement de carrière pour artistes/groupes rock/pop/électro** : Edsun.
- **Bourse Focuna. Bourse d'accompagnement pour metteurs en scène émergents** : Linda Bonvini.
- **Bourse Focuna. Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire pour enfants** : Op der Lay et le livre *Den Hu an dat klengt Gespenst* de Renée Weber.

3.2. Résidences

Dans le cadre de son programme de résidences d'artistes, le Fonds culturel national, ensemble avec des partenaires publics et privés, a pu offrir à 4 artistes et 1 auteur des résidences de longueur variable. Ces résidences de recherche ou de création ont contribué à assumer les conditions techniques et financières nécessaires pour concevoir, écrire ou à produire une œuvre nouvelle en y associant le public local dans le cadre d'une présentation. Ces résidences ont permis à mieux ancrer leur travail dans une réalité territoriale. Ont bénéficié d'une résidence :

- **Résidence d'auteur à Berlin et à Bourglinster. Bourse Bicherfrënn** : Tom Nisse.
- **Résidence pour artistes peintres à Bourglinster. Bourse Francis-André** : Chantal Maquet.
- **Résidence de recherche et de création pour artistes plasticiens à Montréal. Bourse Focuna** : Laurianne Bixhain.
- **Résidence pour artiste en arts numériques au Bamhaus. Bourse Focuna** : Nora Wagner.

- **Résidence de recherche chorégraphique à Berlin. Bourse Focuna :** Simone Mousset.

Ces résidences ont été organisées en collaboration avec les Annexes à Bourglinster, les *Uferstudios* à Berlin, le *Literarisches Colloquium* à Berlin, la Fonderie Darling à Montréal, le Bamhaus à Dommeldange et avec la participation financière du ministère de la Culture, des Amis du Livre – Lëtzebuerger Bicherfrënn a.s.b.l. et le mécène privé Francis André.

Outre la mise à disposition de lieux de travail adaptés, les lauréats ont bénéficiés de bourses de mobilité, de recherche ou de travail pour un montant total de 63.450 EUR.

3.3. Aides et subventions

a) Aides ponctuelles

Le Fonds culturel national cherche également à soutenir et à renforcer la créativité des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation en supportant leur activité culturelle par des subventions financières sélectives. Ces subventions sont liées à des projets, soumis via la plateforme extranet du Fonds culturel national, et sont affectées par le comité directeur, conformément aux objectifs arrêtés par la loi de 1982 et aux directives politiques générales reçues en 1984.

En 2017, le comité directeur du Fonds culturel national s'est réuni 12 fois en 2017 et a examiné 301 dossiers introduits par des artistes professionnels ou des organisations œuvrant dans le domaine culturel. 241 dossiers ont été soutenus financièrement.

Le montant total des aides financières ponctuelles allouées s'élève à 549.433,00 € (contre 512.191,50 € en 2016).

Ventilation des aides et subventions accordées en 2017

Nombre de demandes	301	-12,62%
Nombre de projets retenus	241	-8,71%

	Montant alloué	Nombre de projets retenus	Variation budgétaire par rapport à 2017
Musique	161.795,32 €	121	-16,23%
Théâtre	125.280,00 €	26	20,10%
Littérature, édition	108.385,00 €	42	6,88%
Arts visuels	85.290,00 €	22	35,81%
Danse	35.100,00 €	16	4,69%
Arts multidisciplinaires	19.700,00 €	5	-46,70%
Arts de la rue & cirque	10.253,00 €	3	100,00%
Cinéma d'art et d'essai	2.629,68 €	4	42,96%
Design & métiers d'art	1.000,00 €	2	-350,00%
Patrimoine	- €	0	0,00%
TOTAL :	549.433,00 €	241	6,78%

b) Expo 2020 Dubai

Le Fonds culturel national s'est associé au GIE Luxembourg@Expo 2020 Dubai pour le volet « Culture » du pavillon du Luxembourg à l'exposition universelle de Dubaï qui aura lieu du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021. Huit artistes ont été retenus par un comité artistique pour former un collectif d'artistes. Ce collectif sera amené à développer des propositions artistiques et à se concerter avec l'architecte et le scénographe afin de mener une réflexion conceptuelle pour incorporer le volet culturel et artistique à la scénographie du pavillon.

Le collectif d'artistes est formé de Julie Conrad (design), Ady El Assal (film), Guy Helmingier (littérature), Karolina Markiewicz & Pascal Piron (arts visuels), Simone Mousset (danse), Patrick Muller (musique) et Renelde Pierlot (théâtre).

L'enveloppe budgétaire a été fixée à 350.000 EUR, échelonnée sur 5 exercices comptables (2017-2021).

3.4. Mécénat

Le Fonds culturel national a également comme objectif de susciter et d'organiser le mécénat, afin de faire profiter le mouvement culturel dans notre pays de la générosité et de l'enthousiasme pour l'expansion culturelle dont sont animés des particuliers ou des dirigeants de sociétés.

a) Dons en nature

Conformément aux modalités de la loi du 4 mars 1982, le Fonds culturel national peut recevoir des dons en nature, soit sans indication de destination – auquel cas les dons et les allocations seront utilisés par le Fonds pour financer divers projets culturels qui lui sont soumis –, soit pour le compte d'institutions culturelles.

La commission interministérielle est composée depuis le 12 juin 2015 de Monique Adams (Administration des contributions directes), Thomas Feider (Administration de l'enregistrement et des domaines), Anne Greiveldinger (Ministère d'État) et Claudine Hemmer (Ministère de la Culture).

Cinq donations en nature ont été enregistrées en 2017. Les institutions ayant bénéficié de dons en nature ont été les Archives nationales de Luxembourg, le Mudam Luxembourg – Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean et le Musée national d'histoire et d'art.

b) Dons en espèces

Le règlement grand-ducal du 2 septembre 2015 modifiant le règlement du 4 juin 2004 a permis de faciliter la procédure de recevabilité des dons en espèces en permettant au Fonds culturel national de délivrer un agrément pour les activités culturelles répondant au premier article de ce même règlement.

Cette procédure nouvelle permet de soutenir directement un projet concret des institutions ayant l'agrément et d'effectuer une demande de recevabilité du don en ligne, alors que la démarche se faisait auparavant uniquement par courrier postal. C'est notamment grâce aux modifications que la voie du mécénat en espèces a pu être redynamisée.

Depuis lors, 39 associations et institutions culturelles ont bénéficié d'un agrément. En 2017, des dons en espèces pour un montant total de 333.102,10 € (contre 230.284,47 € en 2016)

ont transité par les comptes du Fonds culturel national. 367 donateurs ont ainsi bénéficié de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982.

c) Émission de certificats de déductibilité fiscale

Suite à la Question Parlementaire n° 3521 du 12.12.2017 des députés Marc Spautz et Laurent Zeimet concernant l'émission de certificats de déductibilité fiscale par l'UGDA, le comité directeur s'est montré extrêmement collaboratif. En effet, il a été proposé aux représentants de ladite fédération de transmettre dès à présent les dons des organismes affiliés de l'UGDA au Fonds culturel national afin de s'assurer que les donateurs continuent de bénéficier de la déductibilité fiscale et que le mécénat envers la scène culturelle luxembourgeoise continue de fleurir. Dans cette logique, le service juridique du ministère de la Culture a été saisi pour modifier le règlement grand-ducal du 4 juin 2004 fixant les conditions, critères et modalités d'agrément par le comité directeur du Fonds culturel national d'activités pour lesquelles il peut recevoir des dons en espèces. Cette adaptation du règlement grand-ducal prévoit la suppression du seuil minimal actuel de 50 EUR pour les dons effectués au Fonds culturel national pour le compte d'activités culturelles.

4. Bilan et perspectives

Si l'art évolue de manière constante, c'est parce qu'il doit répondre à de nouveaux contextes : la production culturelle est devenue un secteur économique à part entière ; l'art et la culture se sont professionnalisés ; la culture s'est démocratisée. Le Fonds culturel national, quant à lui, s'adapte continuellement aux nouvelles exigences du secteur et s'engage donc dans une nouvelle ère.

Ce rapport d'activités est effectivement un reflet du travail de réévaluation des missions et de la mise en place d'une politique de subventionnement plus efficace du Fonds culturel national. On peut effectivement constater une augmentation 7,27 % du montant total alloué par rapport à l'année précédente et ceci pour un nombre plus réduit de projets (-8,40 %). Le Fonds culturel a soutenu des projets de plus grande envergure, ayant une composante internationale importante et nécessitant des financements plus conséquents, tels que le projet culturel dans le cadre de l'Expo 2020 Dubai ou encore l'itinérance de l'exposition « Nested » de Su-Mei Tse par le Mudam Luxembourg en Suisse, Taiwan et la Chine.

Le programme des bourses et résidences s'inscrit également dans un objectif de préfiguration d'un « Luxembourg Arts Council », dont les principales missions seraient l'encouragement de la mobilité, la diffusion internationale et la promotion de l'excellence artistique.

Luxembourg, le 20 février 2018

Jo Kox
Président